



**Valorisation du vacant
en milieu rural**

*Je réalise des travaux de valorisation
d'un bâti vacant depuis plus de 2 ans*

€ **Je peux bénéficier :**

- d'une aide à hauteur de 25% du montant des travaux HT, dans la limite de **8 000 €** par bâti
- d'un bonus de **1 000 €** pour les primo-accédants dans les 6 derniers mois

🏠 Résidence principale - Logement du parc privé de plus de 15 ans

i Bâti vacant depuis plus de 2 ans

Toutes les communes hors Ussel, Tulle, Brive-la-Gaillarde, Ussac, Malemort-sur-Corrèze

Travaux de valorisation extérieure et intérieure (gros œuvre)

Minimum d'investissement : **10 000 €** HT

Intervention de professionnels



Je souhaite avoir plus d'informations,
déposer une demande ou obtenir un conseil :

www.correze.fr/aides-habitat

guichethabitat@correze.fr

05 55 93 77 77

CORREZE
LE DÉPARTEMENT

LES AIDES DU DÉPARTEMENT

pour améliorer le logement
des Corrégiens



Plus d'informations sur :

www.correze.fr/aides-habitat

📞 **05 55 93 77 77**

CORREZE
LE DÉPARTEMENT
BOUCLIER ÉNERGÉTIQUE



Rénovation énergétique des logements

Je réalise des travaux de rénovation énergétique dans mon logement

€ Je peux bénéficier :

- d'une aide à hauteur de 25% du montant des travaux HT, dans la limite de **3 000 €**

🏠 Résidence principale - Logement du parc privé de plus de 15 ans

i Logement éligible (E, F ou G)

Travaux d'amélioration énergétique

Exigence de résultat énergétique attendu après travaux : a minima étiquette D

Minimum d'investissement : **10 000 € HT**

Intervention de professionnels RGE



Production d'énergie et décarbonation

J'utilise des énergies propres et durables

€ Je peux bénéficier :

- d'une aide forfaitaire de **1 000 à 2 000 €** selon l'équipement

🏠 Résidence principale - Logement du parc privé

i Equipements :

- Panneaux photovoltaïques d'une puissance ≤ 3kWc en autoconsommation sans revente du surplus

- Chauffe-eau solaire individuel

- Pompe à chaleur géothermique verticale ou horizontale

Minimum d'investissement : **5 000 € HT**

Intervention de professionnels qualifiés



Adaptation à la perte d'autonomie

J'ai une perte d'autonomie et je réalise des travaux d'adaptation de mon logement

€ Je peux bénéficier :

- d'une aide maximum de **6 000 €**

🏠 Résidence principale - Logement du parc privé de plus de 15 ans

i Conditions de ressources et d'âge (20 à 64 ans)

Ne pas être éligible à la PCH*
«Aide aménagement du logement»

Travaux d'adaptation du logement nécessaires en cas de perte d'autonomie

Intervention de professionnels

*PCH : Prestation de Compensation du Handicap



Maintien à domicile des seniors

Je réalise des travaux d'adaptation de mon logement

€ Je peux bénéficier :

- d'une aide maximum de **6 000 €**

🏠 Résidence principale - Logement du parc privé de plus de 15 ans

i Conditions de ressources et d'âge (65 ans ou plus)

Travaux d'adaptation reconnus nécessaires au bien vieillir dans mon logement

Intervention de professionnels



Chauffe-eau thermodynamique

J'équipe mon logement d'un chauffe-eau thermodynamique

€ Je peux bénéficier :

- d'une aide forfaitaire de **300 €**

🏠 Résidence principale - Logement du parc privé

i Minimum d'investissement : **600 € TTC**

Intervention d'un professionnel RGE



Matériel de régulation

J'équipe mon logement pour réduire mes dépenses énergétiques de chauffage

€ Je peux bénéficier :

- d'une aide forfaitaire de **200 €**

🏠 Résidence principale - Logement du parc privé

i Equipements : système de régulation et de programmation du chauffage, radiateur électrique de dernière génération

Minimum d'investissement : **400 € TTC**

Intervention d'un professionnel ou autoréalisation



Confort d'été pour les logements seniors

J'équipe mon logement pour faire face aux périodes de canicule

€ Je peux bénéficier :

- d'une aide forfaitaire de **300 €**

🏠 Résidence principale - Logement du parc privé de plus de 15 ans

i Condition de ressources et d'âge (65 ans ou plus)

Equipements : climatiseur mobile classe A+ minimum, brasseur d'air fixe de plafond, rafraîchisseur d'air

Minimum d'investissement : **500 € TTC**

Intervention d'un professionnel ou autoréalisation



Retour à domicile après hospitalisation

J'installe des équipements nécessaires après sortie d'hospitalisation

€ Je peux bénéficier :

- d'une aide maximum de **200 €**

🏠 Résidence principale - Logement de plus de 15 ans

i Conditions de ressources et d'âge (65 ans ou plus)

Equipements : domotique, rampes, plan incliné, petits équipements SDB/WC, visiophone

Minimum d'investissement : **300 € TTC**

Intervention d'un professionnel ou autoréalisation